

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 Le triathlon consiste à enchaîner dans l'ordre trois activités sportives : natation, cyclisme et course à pied. L'enchaînement s'effectue sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline (transition). Le Sprintri 2025 est organisé par Cosma Events, affilié à la Fédération Française de Triathlon sous le numéro d'organisateur ORGA01960. Les manifestations se dérouleront à Veynes, dans le département des Hautes-Alpes (05). Toute inscription à l'une des épreuves du Sprintri suppose que le participant a pris connaissance et accepté ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>. Tout engagement implique également pour chaque concurrent l'obligation de se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal de l'organisation. Les concurrents ont l'obligation de participer aux briefings d'avant-compétition. Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers ou en faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites.

1.2 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Pour les détenteurs d'une licence FFTRI compétition uniquement, si vous n'avez pas souscrit l'option RC + IA à 4,63 € lors de votre prise de licence, vous devez vous assurer que vous êtes couverts par une assurance IA pour les disciplines pratiquées.

1.3 Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

1.4 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits de(s) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début de l'épreuve. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet : <https://sudraid.com/>.

1.5 Si, le jour de la course, le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables ou que l'accès au site est interdit, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou, au besoin, à son annulation.

1.6 Toute affaire perdue, endommagée ou volée, quelle qu'en soit la raison, ne sera pas remboursée. Le concurrent reste pleinement responsable de ses affaires personnelles pendant toute la durée de la compétition.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION & CLASSEMENTS

2.1 Les inscriptions se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription. La licence FFTRI COMPÉTITION en cours de validité est obligatoire pour participer au Sprintri Challenge. Pour les autres épreuves (Sprintri Open), les concurrents peuvent acheter un Pass Compétition au moment de l'inscription.

2.2 Tous les athlètes seront équipés d'un bracelet puce fourni par l'organisateur. Ce bracelet puce sera porté à la cheville gauche. Pour le Sprintr Open Triathlon Relais S, le bracelet puce servira de relais entre les trois compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe. La non-remise du bracelet puce à l'issue de la course sera facturée 30 euros.

2.3 Seul le comité de course est habilité à donner le départ ou à déterminer la personne qui donne le départ.

2.4 La société Eventicom assurera le chronométrage et établira le classement de l'épreuve.

2.5 Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans les 15 minutes suivant l'affichage des résultats.

2.6 Le jury est composé de :

- L'organisateur
- Le directeur de course
- L'arbitre principal
- Un représentant de la FFTRI
- Un athlète tiré au sort, en dehors des clubs concernés

Le chronométreur sera également présent lors de l'audition, à titre consultatif, pour répondre à d'éventuelles interrogations portant sur la technique du chronométrage. Le chronométreur n'est pas un membre du jury.

Lorsqu'une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l'auteur de la contestation et la ou les personnes incriminées. Les membres ci-dessus sont les seuls habilités à recevoir les réclamations.

2.7 Le concurrent s'engage à respecter l'environnement et les consignes spécifiques du directeur de course. En cas de non-respect de l'environnement, le concurrent s'expose à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

2.8 SPRINTRI CHALLENGE (2 MANCHES)

Triathlon Mass Start Double Super Sprint avec drafting.

- **Natation** : 350 mètres
- **Vélo** : 5 kilomètres
- **Course à pied** : 1,6 km
- **Natation** : 350 mètres
- **Vélo** : 5 kilomètres
- **Course à pied** : 1,6 km

Drafting autorisé.

Triathlon Poursuite avec drafting. Départ en chasse, dans l'ordre d'arrivée de la manche 1.

- **Natation** : 350 mètres
- **Course à pied** : 1,6 km

- **Natation** : 350 mètres
- **Vélo** : 5 kilomètres
- **Course à pied** : 1,6 km

Drafting autorisé.

Pour participer à cette épreuve (Sprintri Challenge), la licence FFTRI COMPÉTITION est obligatoire (pas de pass compétition). Tous les participants doivent avoir plus de 16 ans révolus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs). À la fin de la première manche, un maillot distinctif sera remis pour :

- **Première Femme** ;
- **Premier Homme** ;

Il sera obligatoire de porter la tenue distinctive pour la deuxième manche. Si l'athlète refuse de porter la tenue, il ne sera pas autorisé à participer à la deuxième manche et ne sera donc pas classé sur le cumul des deux épreuves.

Chaque inscrit représente un club affilié à la FFTRI où le club ou l'athlète a pris sa licence, et devra porter la tenue officielle du club. Chaque inscription se fait individuellement (pas d'inscription club) ; l'inscription du club est automatique et gratuite à partir du moment où un même club est représenté par 2 femmes et 2 hommes, avec une limite de 12 représentants par club (3 équipes de 4 personnes). Un club ne peut avoir plus de 12 athlètes sur l'épreuve.

Exemple :

- Si un club est représenté par 2 femmes et 2 hommes, 1 équipe sera comptabilisée ;
- Si un club est représenté par 4 femmes et 4 hommes, 2 équipes seront comptabilisées ;
- Si un club est représenté par 4 femmes et 6 hommes, 2 équipes seront comptabilisées ;
- Si un club est représenté par 6 femmes et 6 hommes, 3 équipes seront comptabilisées ;
- Si un club est représenté par 1 femme et 9 hommes, aucune équipe ne sera comptabilisée.

Classement individuel :

- **Femmes** : Dans l'ordre d'arrivée du cumul des deux épreuves.
- **Hommes** : Dans l'ordre d'arrivée du cumul des deux épreuves.

Classement club :

- **Club** : Dans l'ordre d'arrivée du cumul des deux épreuves des deux meilleures athlètes femmes et des deux meilleurs athlètes hommes du club représenté (cumul des 4 meilleurs résultats).

Les classements retenus seront les deux meilleurs résultats sur chaque manche. Si le club est représenté par plusieurs équipes, les deux meilleurs résultats par manche seront retenus, même si ce sont des athlètes différents entre la Manche 1 et la Manche 2.

Cas pratique :

Un club est représenté par 5 athlètes : 3 filles et 2 garçons.

- Club Fille 1
- Club Fille 2
- Club Fille 3
- Club Homme 1
- Club Homme 2

Le classement de la première épreuve des deux meilleures athlètes femmes et hommes est :

- Club Fille 3
- Club Fille 1
- Club Homme 2
- Club Homme 1

Le classement de la deuxième épreuve des deux meilleures athlètes femmes et hommes est :

- Club Fille 1
- Club Fille 2
- Club Homme 1
- Club Homme 2

Le cumul club des deux manches sera le suivant :

- Club Fille 3 +
- Club Fille 1 +
- Club Homme 2 +
- Club Homme 1 +
- Club Fille 1 +
- Club Fille 2 +
- Club Homme 1 +
- Club Homme 2.

Récompenses financières :

Femmes scratch

1000 €

500 €

200 €

Hommes scratch

1000 €

500 €

200 €

En cas de victoire du classement général par un mineur, le prize money sera automatiquement distribué au club FFTRI dans lequel il a pris sa licence.

Les récipiendaires doivent être personnellement présents sur le podium pour bénéficier des lots. S'ils ne sont pas présents, les lots et le prize money ne seront pas distribués.

2.9 SPRINTRI OPEN TRIATHLON KIDS

KIDS 1 (Mini Poussin 6-7 ans & Poussin 8-9 ans) :

- Natation : 50 mètres
- Vélo : 1 kilomètre (VTT Obligatoire, Vélo de route interdit)
- Course à pied : 500 mètres

Classement récompensé :

Mini Poussin Femme	Mini Poussin Homme	Poussin 10-11 ans
1er	1er	1er
2e	2e	2e
3e	3e	3e

KIDS 2 : (Pupilles 10-11 ans & Benjamins 12-13 ans) :

Natation : 100 mètres

Vélo : 2 kilomètres (VTT Obligatoire, Vélo de route interdit)

Course à pied : 1 kilomètre

Classement récompensé :

Pupille Femme	Pupille Homme	Benjamin Femme
1ère	1er	1ère
2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème

2.10 SPRINTRI OPEN TRIATHLON S :

Natation : 750 mètres (2 boucles avec sortie à l'australienne)

Vélo : 20 kilomètres (4 boucles de 5 km)

Course à pied : 5 km (2 boucles de 2,5 km)

Accessible à partir de 16 ans

Drafting autorisé

Classement récompensé :

Junior Femme

1ère

2ème

3ème

Junior Homme

1er

2ème

3ème

Senior Femme

1ère

2ème

3ème

Master Femme

1ère

2ème

3ème

Master Homme

1er

2ème

3ème

2.11 SPRINTRI OPEN TRIATHLON RELAIS S :

Natation : 750 mètres (2 boucles avec sortie à l'australienne)

Vélo : 20 kilomètres (4 boucles de 5 km)

Course à pied : 5 km (2 boucles de 2,5 km)

Accessible à partir de 16 ans

Drafting autorisé

Classement récompensé :

Relais Femme

1ère

2ème

3ème

Relais Homme

1er

2ème

3ème

2.12 SPINTRI OPEN TRIATHLON XS :**Natation** : 400 mètres**Vélo** : 10 kilomètres (2 boucles de 5 km)**Course à pied** : 2,5 km (1 boucle)**Accessible à partir de 14 ans****Drafting autorisé****Classement récompensé :****Benjamin Femme**

1ère

2ème

3ème

Benjamin Homme

1er

2ème

3ème

Minime Femme

1ère

2ème

3ème

Cadet Femme

1ère

2ème

3ème

Cadet Homme

1er

2ème

3ème

Junior Femme

1ère

2ème

3ème

Senior Femme

Senior Homme

Master Femme

1ère

1er

1ère

2ème

2ème

2ème

3ème

3ème

3ème

ARTICLE 3 : PARCOURS

La progression se fait par tout moyen annoncé préalablement, à l'exclusion de tout engin motorisé ou assistance électrique.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression d'un athlète si (liste non exhaustive) :

- Plus d'un tour de retard (pour le Sprintri Challenge uniquement)
- Comportement dangereux
- Triche
- Non-respect du règlement
- Non-respect des consignes données par les commissaires
- Assistance extérieure
- Utilisation de moyens de déplacement non autorisés
- Non-respect des règles de sécurité indiquées dans la feuille de route et lors du briefing
- Non-respect des consignes de propreté du parcours, des lieux d'accueil, etc.
- Attitude antisportive (bagarres, insultes, blocage d'une équipe, sabotage, vol...)
- Toute transgression du présent règlement

3.2 NATATION

Conformément à la réglementation FFTRI sur la combinaison de natation :

- Température de l'eau inférieure à 12°C : natation interdite
- Température de l'eau entre 12°C et 16°C : combinaison obligatoire
- Température de l'eau entre 16°C et 24,5°C : combinaison autorisée
- Température de l'eau entre 24,5°C et 32°C : combinaison interdite
- Température de l'eau supérieure à 32°C : natation interdite

Les lunettes sont autorisées et le bonnet est obligatoire.

Bonnet :

- Obligatoire mais non fournis par l'organisateur.

Interdictions :

Tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison ainsi que tout raccourci du parcours (contrôle à chaque bouée).

Le port du dossard est interdit lors de l'épreuve de natation.

3.3 VÉLO

Le dossard doit être porté dans le bas du dos, de manière visible, attaché sur une ceinture avec au moins 3 points de fixation.

L'organisation ne fournira ni porte-dossard ni épingles. Les concurrents doivent être autonomes pour attacher leur dossard.

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire **vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée.**

Obligations :

- Casque de vélo à coque rigide, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.
- Embouts de guidon bouchés.
- Aucun déplacement sur le vélo sans respecter ces consignes.

Interdictions :

- Assistance extérieure.

Le drafting est autorisé pour toutes les épreuves.

3.4 COURSE À PIED

Le dossard doit être porté sur le devant du corps, au niveau de la ceinture, attaché sur une ceinture avec au moins 3 points de fixation. Les concurrents doivent être autonomes pour attacher leur dossard.

Interdictions :

- Assistance extérieure.
- Courir torse nu.

ARTICLE 4 : ANNULATIONS / REMBOURSEMENTS

4.1 En cas de forfait d'un athlète, celui-ci doit avertir l'organisation :

- **Avant J-30** : remboursement de 50 % des frais d'inscription (hors frais de dossier).
- **Entre J-30 et le départ de l'épreuve** : aucun remboursement.

4.2 Les athlètes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti l'organisation, quelle que soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

ARTICLE 5 : DOPAGE

5.1 L'organisation du Sprintri s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage.

- À tout moment, un contrôle antidopage peut avoir lieu. Ces modalités seront tacitement acceptées par les participants.
- En cas de contrôle positif, le ou les participants en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus de la compétition.
- L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et la fédération prendront alors les mesures nécessaires pour notifier l'exclusion du concurrent des compétitions.
- En cas de contrôle positif après le podium, l'athlète concerné devra rendre le **prize money** à l'organisation sous peine de poursuites.

ARTICLE 6 : DROITS À L'IMAGE

6.1 Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et ses partenaires des images et des photos prises lors de l'événement.

- Cette exploitation se fait sans limitation dans le temps, le support ou la quantité, ni sur le mode de diffusion.
- Cela comprend le droit d'utilisation gratuite de toute photo ou image vidéo pour une utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire sur tout support (y compris internet).

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

7.1 L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes qui lui sont assimilés. Les termes sont acceptés sans réserve.